

Siège Social

SYVEDAC

9, rue Francis de Pressensé
14460 COLOMBELLES
Tél. : 02 31 28 40 03

PROCES-VERBAL

Date de convocation : 11 mars 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le mardi dix-huit mars à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : 97

Nombre de membres présents : **62**

Etaient présents :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : Mme BARILLON - Mme BONAMY - M. BOURGUIGNON - M. CHRETIEN - Mme COUE DA SILVA - M. COUTANCEAU - M. DIVIER - M. DUTHILLEUL - M. FLAUST - M. GOUTTE - M. GUENNOG - M. GUIDI - M. JOBEY - M. LANGLOIS - M. LE LAN - Mme LEGRAND - M. LIZORET - M. MATA - M. POTTIER - M. PRIEUX - M. RAVENEL - M. ROBERT - Mme SASSIER - M. SIMAR - M. VINCENT - M. WILLAUME

↳ Délégués suppléants : M. BONNE - M. CHAPERON - Mme LEFEVRE - M. RENARD - M. VARIN.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. BRIARD - M. COOL - M. DESHAYES - M. GALLIER - Mme REVERT - M. TISSIER - M. VIGAN.

↳ Délégués suppléants : M. BENARD.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégué titulaire : M. BOSSARD – M. DELAHAYE – M. GAUQUELIN - M. LENEZ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20250318-20250318_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025

Affichage : 25/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

SYVEDAC
SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

9 rue Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org

- ⇨ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
 - ⇨ Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE - Mme DUBOS - M. GERMAIN - Mme GRANA - Mme LELIEVRE - M. PAZ.
- ⇨ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
 - ⇨ Délégués titulaires : M. DENOYELLE - M. MAUGER.
 - ⇨ Délégués suppléants : M. MALAQUIN.
- ⇨ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
 - ⇨ Délégués titulaires : Mme FIEFFÉ.
- ⇨ **COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FALAISE**
 - ⇨ Délégués titulaires : M. ALIMECK - M. BLAIS - M. DEWAELE - M. GUILLEMOT - M. LE BRET - M. LEBRETON.
- ⇨ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES**
 - ⇨ Délégués titulaires : M. GUILLEMETTE - Mme LONCLE - M. PESQUEREL.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

- ⇨ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
 - ⇨ Délégués titulaires : M. ADAM - M. BAIL - M. BERNARD - Mme BURGAT - M. DEGOULET - M. DESVAGES - M. DIOUF - Mme LAMY - M. LECERF - M. LESELLIER - M. LOUVEL - M. MATHON - M. MONTONI - Mme RIBALTA - M. RIVOIRE - M. SIX.
- ⇨ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
 - ⇨ Délégués titulaires : M. CHEDEVILLE - M. GILAIN - M. GUILLOT - M. MARIE - M. RZEPECKI - Mme WASSNER.
- ⇨ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
 - ⇨ Délégués titulaires : Mme BLANCHER - M. GOBÉ.
- ⇨ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES**
 - ⇨ Délégués titulaires : M. OUIN.

Etaient absents (délégués titulaires) :

- ⇨ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
 - ⇨ Délégués titulaires : M. BERTHAUX - M. ESCACH - Mme FIQUET - M. GOBERT - M. LANDEMAINE - M. MARIE - M. PINTHIER - M. RENOUF - M. SÉRÉE - Mme THOMAS - Mme WEYANT.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-251402681-20250318-20250318_04_V0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025

Affichage : 25/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

SYVEDAC
SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

9 rue Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org

- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
↳ Délégués titulaires : Mme LAMY – M. LOUIS.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
↳ Délégués titulaires : M. DUPONT-FEDERICI.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
↳ Délégués titulaires : M. HILBÉ.

- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
↳ Délégués titulaires : M. VALENTIN.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES**
↳ Délégués titulaires : M. AMILCAR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20250318-20250318_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025

Affichage : 25/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

SYVEDAC
SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

9 rue Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org



Comité syndical du mardi 18 mars 2025

4. COMPOSITION DU SYNDICAT – MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES POUR PERMETTRE LA REPRESENTATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES PAYS DE FALAISE ET VAL ES DUNES.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical élit, parmi les délégués qui le composent, un Bureau composé d'un Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents est déterminé librement par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents.

Conformément à l'article 8 « Administration – Fonctionnement » des statuts du SYVEDAC :

- ⇒ Le nombre de Vice-présidents et autres membres du bureau est fixé par le Comité syndical ;
- ⇒ Chaque adhérent est représenté au Bureau par au moins un représentant.

Le Bureau prépare les décisions du Comité syndical et peut faire l'objet de délégations du Comité pour certaines décisions.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres du Comité syndical.

Par délibération en date du 23 mars 2021, le nombre des membres du Bureau du SYVEDAC a été fixé à 13 :

- 1 Président ;
- 7 Vice-présidents ;
- 5 autres membres.

Avec la répartition suivante entre groupements adhérents :

	Nombre de membres
Communauté urbaine CAEN LA MER	5
Communauté de communes CŒUR DE NACRE	2
Communauté d'agglomération LISIEUX-NORMANDIE	2
Communauté de communes NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	2
Communauté de communes VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	1
SMIC TOM DE LA BRUYERE	1
TOTAL	13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 014-251402681-20250318-20250318_04-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 25/03/2025
 Affichage : 25/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Comité syndical du mardi 18 mars 2025

A la suite de l'arrêté préfectoral n°DCL-BCLI-24-026 en date du 25 novembre 2024 portant adhésion des communautés de communes du PAYS DE FALAISE et de VAL ES DUNES au SYVEDAC au 1^{er} janvier 2025, il est proposé au Comité syndical que ses collectivités entrantes soient représentées au Bureau par un membre chacune. Le nombre de membres du Bureau est porté à 15.

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BCLI-24-026 en date du 25 novembre 2024, portant adhésion des communautés de communes du PAYS DE FALAISE et de VAL ES DUNES au SYVEDAC au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu l'article 8 « Administration – Fonctionnement » des statuts du SYVEDAC ;

VU la délibération du 18 mars 2025 relative à la désignation de nouveaux délégués pour la CU CAEN LA MER, le SMICTOM DE LA BRUYERE, la Communauté d'agglomération LISIEUX NORMANDIE et les communautés de communes PAYS DE FALAISE et VAL ES DUNES, délibération fixant la nouvelle composition du Comité syndical ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

DECIDE de fixer à 15 le nombre des membres du Bureau du SYVEDAC qui sera composé d'un Président, de 7 Vice-présidents et de 7 autres membres ;

DECIDE de la répartition suivante des membres du Bureau entre groupements adhérents :

	Nombre de membres
Communauté urbaine CAEN LA MER	5
Communauté de communes CŒUR DE NACRE	2
Communauté d'agglomération LISIEUX-NORMANDIE	2
Communauté de communes NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	2
Communauté de communes VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	1
SMICTOM DE LA BRUYERE	1
Communauté de communes PAYS DE FALAISE	1
Communauté de communes VAL ES DUNES	1
TOTAL	15



Comité syndical du mardi 18 mars 2025

AUTORISE Monsieur le Président du SYVEDAC à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé-recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme

Olivier PAZ
Président du SYVEDAC

A L'UNANIMITÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20250318-20250318_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025

Affichage : 25/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation